



Ministère des Affaires Foncières

N° 2.469.3/MIN/APP.F/CTI/TSHO.1/066 /20 16

Direction des Titres Immobiliers

Circonscription Foncière de Tshopo I.-

Division des Titres Immobiliers.-

ISANGI.-

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de Service des Titres Immobiliers-
- Monsieur l'Administrateur Commune de Territoire de Yahuma.-
- Monsieur le Chef de Division du Cadastre/ TSHOPO I.- à ISANGI.-

Annexe :
 Réf. : V/O.M/N° DG/060/015 DU 29/07/2015 .-
 Objet : **Projet Contrat d'Emphytéose**
 Parcelle n° : S.R. 696.-
 Commune : Territoire de yahuma.-
 Lieu de : Localité Yaholia IV.-

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo, S.A (PHC) à Kinshasa.-

Monsieur, Madame, M.,

Il m'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment scellés, deux exemplaires du Projet de Contrat d'Emphytéose relatif à la parcelle n° S.R. 696.-, située dans la Commune, Territoire de Yahuma, Localité Yaholia IV.-. Ce projet est basé sur le Certificat d'Enregistrement Vol. CK. 99 Folio 173 du treize décembre mil neuf cent quarante six.-

Je vous signale que votre contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous répartie comme suit :

- Prix de référence du terrain	:	FC 86.903,85
- Taxe d'établissement du contrat	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Taxe de P.V. de mise en valeur	:	FC 13.950,00
- Taxe de Certificat d'enregistrement	:	FC 7.740,00
- Note d'usage	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Frais de mesurage et bornage	:	FC 19.530,00
- Frais de consultation	:	FC 13.950,00
- Frais croquis	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Occupation provisoire	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Loyer du 26/04 au 31/12/2016	:	FC 17.380,00
TOTAL	:	FC 159.454,62

Le montant restant à verser est de :
 RESTE A PAYER : montant déjà payé suivant quittance n° _____ du _____
TOTAL : _____

Je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du Comptable des Titres Immobiliers de Tshopo I à ISANGI.- ou au compte n° 11.050/1524 auprès de la Banque Nationale du Congo à KISANGANI.-

La quittance qui vous sera délivrée doit m'être présentée ou transmise en communication en même temps que deux exemplaires du Contrat d'Emphytéose endéans le mois de la réception de la quittance ainsi que la fiche d'identité ci-jointe.

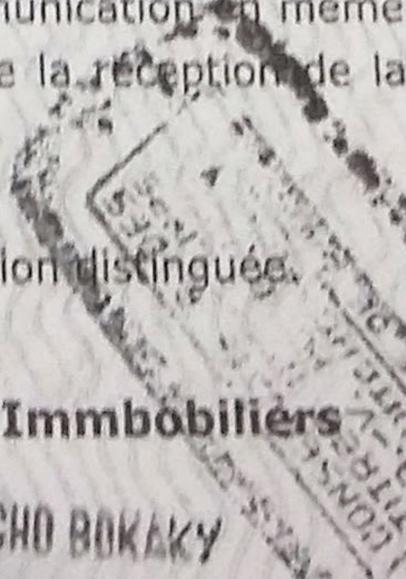


Monsieur

l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur des Titres Immobiliers

Jean-Vicky MUNGANGA KIDITCHO BOKAKY





MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES
CIRCOSCRPTION FONCIERE TSHOPO I
BUREAU DES TITRES IMMOBILIERS
ISANGI
0811480087 – 0810126700

N° 2.469.3/MIN/AFF/CTI/TSHO.I/067/2016

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Comptable Public des Titres Immobiliers Tshopo I à Isangi.
- Monsieur le Chef de Ressort de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshopo à Isangi.

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo S.A (PHC) à Kinshasa.

Objet Contrat à la signature
Terrain n° S.R 696
Commune de ISANGI
Contrat d'emphytéose

Monsieur,

Me référant à votre lettre/O.M n° DG/060/015 du 29 juillet 2015 par laquelle vous sollicitez le titre de propriété pour votre Terrain inscrit sous le n° SR 696 à usage agricole, situé dans le territoire de YAHUMA, localité YAHOLIA IV, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe à la présente, deux exemplaires de ce contrat d'emphytéose tout en vous priant de bien vouloir me les renvoyer dûment revêtus de votre signature manuscrite « L'EMPHYTEOTE » accompagnés du bordereau de versement.

Ce contrat est établi aux conditions suivantes :

Taxe d'établissement contrat
Taxe croquis
Cote d'usage
Frais techniques
Frais administratifs
TOTAL A PAYER

- : FC 4.650.00
- : FC 1.860.00
- : FC 1.395.00
- : FC 930.00
- : FC 465.00
- : FC 9.300.00

Montant déjà payé suivant quittance n°

du

TOTAL A PAYER

Je vous signale que l'intervention de votre contrat est conditionnée au paiement de la somme détaillée ci-dessus, montant que je vous demande de bien vouloir verser en espèces au compte n° 00150-1228522-35/CDF ouvert au nom de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshopo à la Banque Commerciale Du Congo (BCDC) à Kisangani.

Votre désintéressement sera considéré comme la renonciation tacite

de la demande qui sera d'ailleurs classée sans suite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération



LE CONSERVATEUR DES TITRES IMMOBILIERS

Jean-Vieky MUNGANGA KIDITCHO BOKAKY

Chef de Division

